



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 16 numéro 12

Décembre 2022

Souhaits de Noël

Dans ce numéro :

Nous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous
un Très Joyeux Noël. Que cette période de réjouissances
soit l'occasion de rencontres chaleureuses.

Votre équipe municipale

Pierre Arseneault, Jean Bernier,
Larry Bernier, Daniel Bouvier,
Jason Caron, Chantal Corriveau,
Jean-Raymond Côté, Mélanie Dagenais,
Suzanne Doyer, Adrien Francoeur,
Sylvie Héon, Jean-François Lessard,
Patrick Matton et Henry Rioux.

Souhaits de Noël	1
Assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2023	
Âge d'Or : Souper de Noël	
La Guignolée	2
Voeux de nos entrepreneurs	
Location de Type AirBnb	3
Fonctionnement du Conseil municipal	4
Cueillette de matières rési- duelles	
Permis - Rappel	
Ciné-Club Lac-Édouard	5
Neige poussée dans la rue	
Noël Approche	6
Voeux de notre députée	
Passez l'hiver en toute tran- quillité	7
Des nouvelles de votre Coop	8
Médecin à Lac-Édouard	
Objet perdu	
Utilisation d'une génératrice en toute sécurité à la maison	9
Offrir Le Triton en cadeau	10
Offrir Le Triton en cadeau (suite)	11
Des nouvelles d'ADELE	
Coordonnées de la Mairie	12
Dates des assemblées muni- cipales pour l'année 2023	
Fermeture des bureaux muni- cipaux pour la période des Fêtes	



**Rappel : N'oubliez pas d'assister à l'Assemblée
spéciale pour l'adoption du Budget 2023 :
LE JEUDI 22 DÉCEMBRE à 17 h.
Bienvenue à toutes et à tous !**

Club Âge d'Or Lac-Édouard

Souper de Noël prévu le samedi 17 décembre à 17 h.

Coût : 24 \$ pour les membres et 28 \$ pour les non-membres

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Pour information : 819-653-2259

La Guignolée

Le dimanche 4 décembre, nos pompières et pompiers se sont dévoués pour recueillir des fonds pour la Guignolée. Un groupe s'est installé à la Caserne, à l'entrée du village, tandis que Nicolas et Jean-Antoine circulaient dans les chemins des Baies.



Cette année, ils ont amassé
un montant de 1 110,75 \$.



Au nom des bénéficiaires, toute l'équipe des pompières et pompiers de Lac-Édouard adresse un **Merci très sincère** à tous les généreux donateurs de notre communauté pour leur accueil chaleureux et leurs dons.

Le montant d'argent et les denrées recueillis iront aux personnes qui en ont le plus besoin.



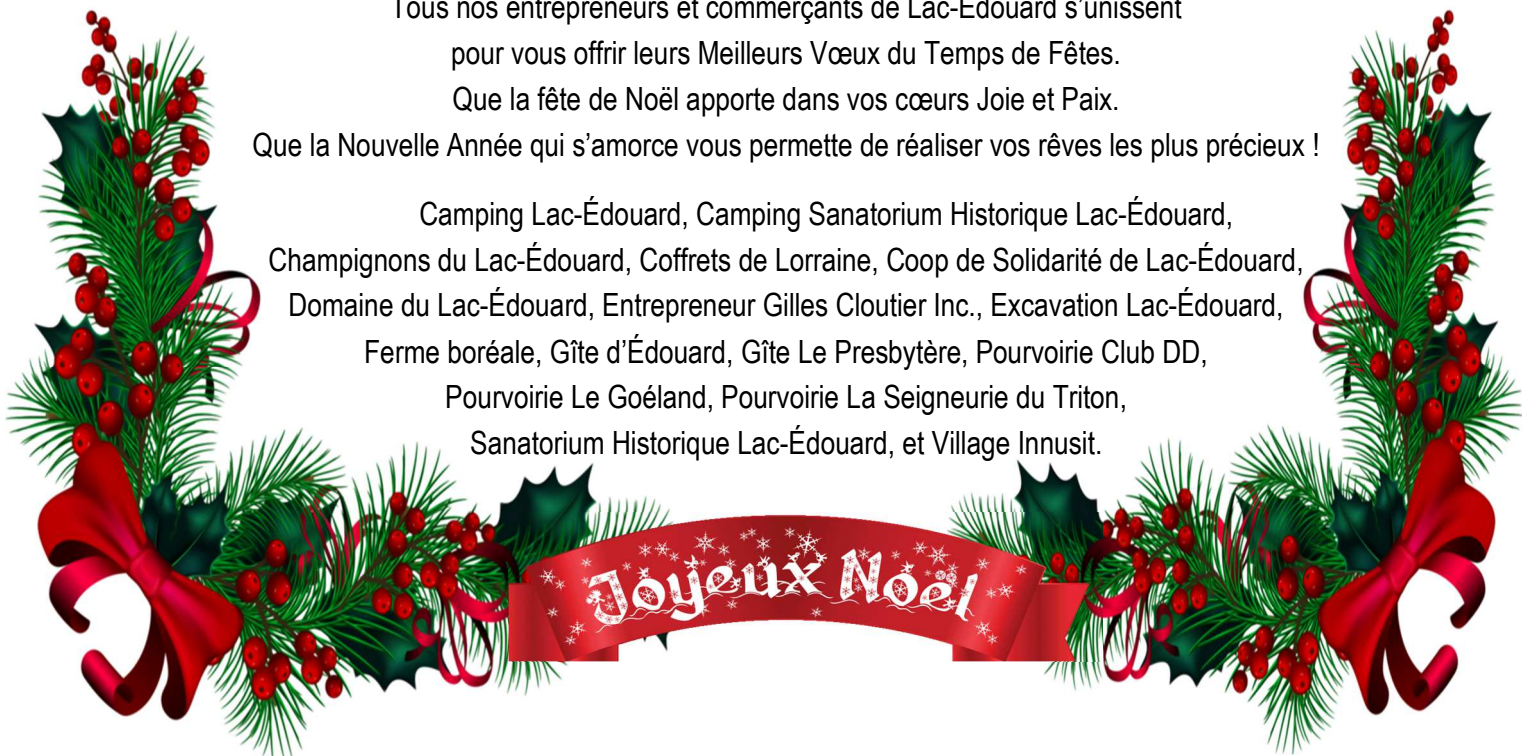
Voeux de nos entrepreneurs

Tous nos entrepreneurs et commerçants de Lac-Édouard s'unissent
pour vous offrir leurs Meilleurs Vœux du Temps de Fêtes.

Que la fête de Noël apporte dans vos cœurs Joie et Paix.

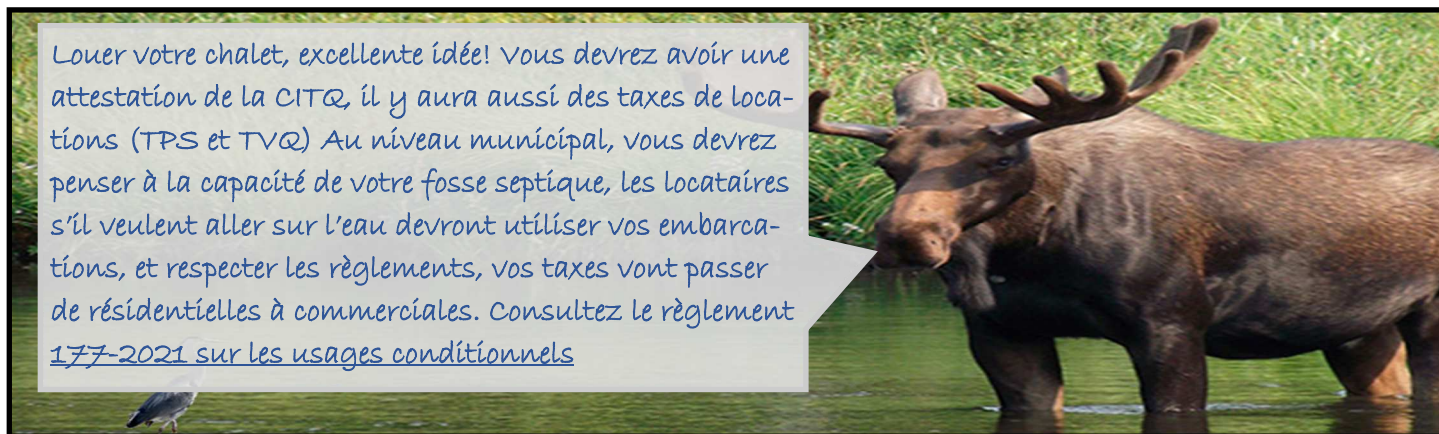
Que la Nouvelle Année qui s'amorce vous permette de réaliser vos rêves les plus précieux !

Camping Lac-Édouard, Camping Sanatorium Historique Lac-Édouard,
Champignons du Lac-Édouard, Coffrets de Lorraine, Coop de Solidarité de Lac-Édouard,
Domaine du Lac-Édouard, Entrepreneur Gilles Cloutier Inc., Excavation Lac-Édouard,
Ferme boréale, Gîte d'Édouard, Gîte Le Presbytère, Pourvoirie Club DD,
Pourvoirie Le Goéland, Pourvoirie La Seigneurie du Triton,
Sanatorium Historique Lac-Édouard, et Village Innusit.



Location de Type AirBnb - Rappel

Si vous envisagez de louer votre résidence pour une durée de 31 jours ou moins, il serait bon que vous lisiez la BD qui se trouve ci-dessous afin de vous éviter bien des ennuis.



Fonctionnement d'un Conseil municipal



Un conseil municipal tient deux types d'**assemblée publique** : les séances ordinaires et les séances extraordinaires ou spéciales. C'est lors de ces séances que les citoyens sont invités à poser des questions sur tout ce qui concerne les affaires de la Municipalité. À noter que ces rencontres relèvent du Code municipal et sont obligatoires.

Entre ces rencontres publiques, les membres des conseils municipaux se réunissent pour des **rencontres de travail**. Ces dernières, qui ne relèvent pas du Code municipal, ont pour objet d'étudier divers projets et de s'assurer que leur réalisation sera pour le bien de toute la municipalité et de ses contribuables. Les membres du Conseil doivent tenir compte de trois éléments leur permettant de prendre une décision relative à un projet : **Population, Administration, Législation**.

Population : Est-ce que le projet à l'étude apportera plus de mieux-être à la communauté ?

Administration : Est-ce que la Municipalité a les moyens financiers et les employés pour réaliser le projet ?

Législation : Est-ce que ce projet respecte les lois, règlements et code qui régissent le fonctionnement municipal ?

Votre Conseil municipal et sa direction générale ont toujours pris des décisions pour le mieux-être de la communauté de Lac-Édouard. Soyez assuré que nous dirigeons la municipalité en toute transparence. En tout temps, vous pouvez communiquer avec nous pour être informé.

Larry Bernier, maire

Cueillette des matières résiduelles

Veuillez prendre note que durant la période des Fêtes, la **cueillette des matières résiduelles se fera le mardi 27 décembre 2022 et le mardi 3 janvier 2023, à compter de 8 h.**

Dès le lundi 9 janvier, la cueillette se fera à partir de 8 h comme d'habitude et il en sera ainsi pour tous les lundis de l'année, à moins d'avis contraire.

Permis - Rappel



Vous prévoyez effectuer des travaux de construction ou de rénovation ? Vous pensez faire ces travaux cet hiver ou au printemps ? Parlez-en d'abord avec notre inspecteur municipal, monsieur Daniel Bouvier.

Nous vous rappelons l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis. Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés.

Ces judicieux conseils vous éviteront bien des erreurs et de plus, vous détiendrez un permis bien en règle. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec M. Bouvier au 819-653-2138. Il est présent au bureau du lundi au mercredi, de 8 h à 17 h.

Merci de votre collaboration,

Pierre Arseneault, directeur général adjoint

.....

Ciné-Club Lac-Édouard

L'installation des différents appareils, visant à doter la Municipalité de Lac-Édouard d'un Ciné-Club, est terminée. À date, messieurs André Beaulieu et Larry Bernier ont passé plus d'une vingtaine d'heures pour installer l'équipement nécessaire afin que notre cinéma maison soit fonctionnel.

Cependant, un petit problème technique retarde l'ouverture du Ciné-club. Malgré cette embûche, nous avons confiance que nous pourrions accueillir bientôt nos premiers ciné-philos. N'oublions pas que ce projet se réalise grâce à une subvention du SDÉF.

Merci André et Larry pour votre travail bénévole.



Merci également à Mme Mélanie Dagenais, directrice générale et à monsieur Pierre Arseneault, directeur adjoint pour leur soutien dans ce projet de Ciné-Club.

Dès que le tout sera opérationnel, il nous fera plaisir d'accueillir tous les ciné-philos de Lac-Édouard, Rollande Lecours et Lise Rousseau

Neige poussée dans la rue



CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
L.R.Q., chapitre C-24.2



Interdiction

498. Nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public.

Infraction et peine.

507. Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une **amende de 60 \$ à 100 \$.**

Définition

« **chemin public** » : la surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables, à l'exception:

- 1° des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par eux;
- 2° des chemins en construction ou en réfection, mais seulement à l'égard des véhicules affectés à cette construction ou réfection;
- 3° des chemins que le gouvernement détermine, en vertu de l'article 5.2, comme étant exclus de l'application du présent code.



Noël approche !!!

Pour certains, il faut penser au magasinage des cadeaux. Pour d'autres, on pense aux différents partys de famille et de bureau. Enfin, certains se rappellent qu'à Noël, on fête l'anniversaire de naissance de Jésus.

Quoiqu'il en soit, quand les Fêtes approchent, arrivent les clémentines. Mais pourquoi clémentines. D'où vient ce nom ? Voici ce que nous apprend Wikipedia :

« La **clémentine** est un agrume, fruit du **clémentinier** (*Citrus × clementina*), un arbre hybride de la famille des rutacées issu du croisement entre un mandarinier (*Citrus reticulata*) et un oranger douce (*Citrus sinensis*).

La clémentine doit son nom au frère **Clément Rodier** (1839-1904) de la congrégation du Saint-Esprit, qui était chef des pépinières de l'orphelinat agricole de Misserghin (près d'Oran, en Algérie).

En 1892, Louis Charles Trabut, botaniste et médecin français, lors d'une visite à la pépinière du frère Clément, remarque des plants qui lui semblent d'origine hybride et dont certains produisent un fruit au goût nouveau et agréable. La clémentine a d'abord été considérée comme un hybride entre le mandarinier (*Citrus deliciosa*) et une variété de bigaradier à feuille de saule (*Citrus salicifolia* Raf. 'Granito').



Ce dernier avait été importé d'Espagne comme porte-greffe pour les cultures d'agrumes. Toutefois des études menées en 2013 par la station INRA de San-Giuliano en Corse consacrée à l'agrumiculture, ont montré à partir de l'analyse des chromosomes qu'il s'agissait en réalité d'un hybride entre le mandarinier et l'orange douce (*Citrus sinensis*). Quoi qu'il en soit, Louis Charles Trabut voulant rendre hommage à l'homme d'Église, décida de le nommer « clémentine » en son honneur.

La clémentine est dépourvue de pépins contrairement à la mandarine. C'est un fruit vert à maturité, qui ne devient orange que sous l'effet de la baisse de température hivernale.»



**Bonne dégustation,
elles sont délicieuses en cette période de l'année.**



En ce temps de réjouissances, je souhaite à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de Lac-Édouard un Très Joyeux Noël.
Que la Joie et l'Amour soient dans vos foyers.
Que l'An Nouveau vous apporte la Paix et le Bonheur !

Marie-Louise Tardif, votre députée provinciale
522, rue Commerciale, La Tuque, G9X 3A8
Téléphone : 819-676-5092
Télécopie : 819-676-5093



PASSEZ LES FÊTES EN TOUTE TRANQUILLITÉ!



ARBRE DE NOËL

Installez votre arbre de Noël loin des sources de chaleur et à un endroit où il ne nuit pas à l'évacuation des lieux.

Éteignez les lumières du sapin de Noël avant d'aller dormir et lorsque vous quittez la maison.

Gardez toujours le pied de l'arbre naturel dans l'eau pour qu'il reste humide.

Pour en disposer, informez-vous des dates et des modalités de collecte des sapins dans votre arrondissement ou votre municipalité.

BOUGIES

Installez les bougies dans des contenants de verre conçus à cet effet de manière à protéger la flamme et à éviter tout contact avec des matériaux inflammables.

Placez-les loin de la portée des enfants et des animaux et là où elles ne risquent pas d'être renversées.

Soufflez toutes les bougies avant de quitter une pièce et d'aller dormir.

Privilégiez les bougies électriques.

CUISINE DES FÊTES

Ne laissez pas la visite vous distraire, gardez toujours un oeil sur la cuisinière!

Ne rangez jamais d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.

Éloignez les enfants de la cuisinière.

CHAUFFAGE D'APPOINT

Ce type d'appareil ne peut être laissé sans surveillance. Éteignez-le lorsque vous quittez une pièce et avant d'aller au lit.

Gardez un espace dégagé d'un mètre autour de l'appareil et des matières combustibles.

N'oubliez pas, cet appareil ne peut être utilisé comme une source permanente.

Utilisez toujours un appareil homologué ULC ou CSA et certifié à cette fin.

Branchez l'appareil directement dans la prise (ne pas utiliser de cordon prolongateur et ne branchez qu'un seul appareil dans cette prise).

ÉVACUATION

Hiver comme été, vous devez savoir comment évacuer votre bâtiment.

Déneigez tous les accès aux issues (fenêtres et portes) de votre domicile, incluant les escaliers et les balcons.



ATPIQ

Association des techniciens en
prévention incendie du Québec

Des nouvelles de votre Coop



Nos ventes, pour le mois novembre ont atteint 42 689 \$, en hausse de 10 %, comparativement à novembre 2021. Nos ventes annuelles totales, en date du 30 novembre sont de l'ordre de 965 128 \$, en hausse de 11,7 %, comparativement à pareille date l'an passé. Le mois de décembre qui vient devrait nous permettre de dépasser le 1 000 000 \$ de ventes annuelles.

L'ACHAT CHEZ NOUS, RIEN DE MIEUX POUR ASSURER
LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Le personnel du Magasin Général ainsi que les membres du Conseil d'administration
de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard
souhaitent à toutes et à tous
un Très Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2023 !



Heures d'ouverture du magasin général pour la période du Temps des Fêtes

Décembre :

le samedi 24 : de 8 h 30 à 17 h, **le dimanche 25 : FERMÉ**, le lundi 26 : de 13 h à 20 h,
le samedi 31 : de 8 h 30 à 17 h.

Janvier : le dimanche 1 : de 13 h à 18 h, le lundi 2 : de 13 h à 20 h.

Pour les autres journées de la semaine, voici les heures d'ouverture du magasin :

Les dimanche, lundi, mardi et mercredi : de 8 h 30 à 18 h

Les jeudi, vendredi et samedi : de 8 h 30 à 20 h.



Médecin à Lac-Édouard

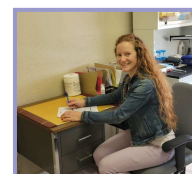
La médecin madame Amélie Sauvé vient rencontrer ses patient·e·s à son bureau au Centre communautaire.

Vous ne pouvez prendre un rendez-vous si vous n'êtes pas un·e patient·e de la Dr Amélie Sauvé ou du Dr Daniel Angers. Vous devez vous inscrire sur le site gamf.gouv.qc.ca pour avoir un médecin de famille.

Prochains rendez-vous à Lac-Édouard :

le vendredi 20 janvier (complet) / le vendredi 10 février / le vendredi 31 mars.

Veuillez téléphoner au 819-653-2238 (Mairie).



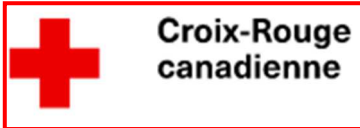
Objet perdu



Un panier (genre panier d'épicerie en plastique) a été perdu dans le chemin Baie-William Ouest ou près du chemin de la Baie-Power. **Il contenait quelques outils de construction.**

Si vous l'avez trouvé, vous pouvez le rapporter chez Adrien Francoeur au 60, ch. Baie-William Ouest.
Merci de votre collaboration.

Utilisation d'une génératrice en toute sécurité à la maison



Cet article provient du site de la Croix-Rouge canadienne

[Utilisation sécuritaire d'une génératrice - Croix-Rouge canadienne \(croixrouge.ca\)](http://croixrouge.ca)

Une génératrice portable s'avère des plus pratique lors d'une panne de courant, à condition de l'utiliser correctement. Sinon, elle risque de devenir dangereuse. Faites preuve de prudence et suivez les indications du fabricant à la lettre. Par exemple, vous devriez toujours faire appel à un électricien pour installer ce type d'appareil et obtenir des conseils sur le modèle qui convient à l'usage que vous voulez en faire. Voici quelques conseils de sécurité et mises en garde à propos des génératrices.



Installation d'une génératrice

- D'abord, vérifiez que le produit a toutes les étiquettes de sécurité requises.
- Assurez-vous que le modèle choisi est adapté à l'utilisation que vous prévoyez en faire.
- Embauchez un électricien qualifié pour installer la génératrice dans un endroit approprié.
- Avant de faire fonctionner l'appareil, veillez à ce qu'il soit solidement ancré par terre. Suivez les directives du fabricant et respectez les exigences du code de l'électricité. En cas de doute, faites appel à un professionnel.

Dangers potentiels

Deux grands dangers entourent l'utilisation d'une génératrice : l'électrocution et l'intoxication au monoxyde de carbone. Les génératrices d'appoint peuvent quant à elles présenter des risques d'incendie.

Électrocution

- Lors d'une inondation, les pannes d'électricité sont monnaie courante. Il est toutefois primordial de trouver un endroit sec pour la génératrice et, ainsi, de ne jamais la placer dans un sous-sol inondé.
- Protégez l'appareil de la pluie en le plaçant sous un auvent en cas d'intempéries.

Au moment de faire fonctionner la génératrice, assurez-vous que vous vous trouvez dans un endroit sec et que vos mains ne sont pas humides.

Intoxication au monoxyde de carbone

- L'intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle. Elle se produit lorsqu'une personne respire une trop grande quantité de ce gaz inodore.
- Gardez la génératrice dans un endroit bien aéré.
- Si l'appareil se trouve à l'extérieur, éloignez-le des ouvertures (portes, fenêtres, aérateurs, clapets, etc.) pour éviter que les vapeurs de monoxyde de carbone pénètrent et s'accumulent à l'intérieur.
- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone dans votre maison et vérifiez fréquemment leurs piles. S'ils fonctionnent plutôt à l'électricité, assurez-vous qu'ils disposent tout de même d'une pile de secours.

Les principaux symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont des étourdissements, des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Si vous présentez un de ces symptômes, sortez immédiatement prendre l'air.

Risque d'incendie

- Les génératrices peuvent devenir extrêmement chaudes durant leur utilisation.
- Avant de remplir le réservoir de carburant, éteignez l'appareil et laissez-le refroidir. Ne le remplissez pas s'il est encore chaud.
- Conservez votre carburant dans un contenant prévu à cet effet, loin de la génératrice ou de tout autre appareil alimenté au carburant.

.....

Offrez le Triton en cadeau



Faites-vous plaisir à l'approche des fêtes ! Offrez le Triton à un ami, à votre famille et surtout à vous-même, parce qu'après tout, vous le méritez ! Un choix judicieux pour favoriser l'achat local et gage de satisfaction assuré !

Noël s'en vient à grand pas et les restrictions sanitaires semblent être derrière nous, alors soyez créatifs et surprenez votre monde avec un cadeau différent pour cette fin d'année. Vous gagnerez des points à coup sûr et ce sera l'occasion de faire vivre des moments magiques à votre entourage.

Les Boîtes Gourmandes

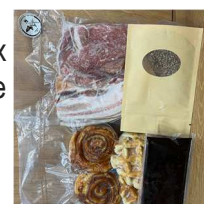
Cette année encore, nos chefs ont pensé à vous et vous ont concocté leurs spécialités gourmandes en format prêt à manger, dans le plus grand confort de votre maison.

Laissez-vous tenter par la **Boîte du Fumoir** qui comprend 10 truites de la lignée Triton fumées à chaud au bois de bouleau (50 \$ + taxes).



La **Boîte Triton Apéro** a également son mot à dire comprenant un assortiment de viandes et de poissons en salaison, séchés ou fumés ainsi que des légumes marinés (55 \$ + taxes, pour 4 personnes).

Et que dire d'un copieux déjeuner avec la **Boîte Sucrée/Salée** pour les amoureux des réveils tardifs en ces matinées de plus en plus fraîches ! Elle comprend du sucré, du salé et à boire mais surtout beaucoup de bonheur et de partage ! (45 \$ + taxes, pour 4 personnes).



Et pour ceux désireux de découvrir le Triton à moindre coût, la **Boîte Dégustation** comprenant une sélection de charcuteries faites maison et une touche chocolatée (25 \$ + taxes, pour 2 personnes). N'Hésitez pas à « pimper » vos boîtes avec l'ajout de bières : 20 \$ + taxes pour 2 / 40 \$ + taxes pour 4.

Il ne vous restera qu'à faire parler votre sens créatif afin de disposer celles-ci sur une belle planche et tous ces merveilleux mets entièrement faits maison et d'origine Québec sauront tirer leur épingle du jeu pour votre plus grand bonheur. À offrir sans modération à vos amis, à votre famille, à votre personnel ou encore à moi de moi ! Faites vite, les quantités sont limitées, elles partiront rapidement !

Cueillette et envois : Les boîtes seront livrées directement à Lac-Édouard, La Bostonnais et à La Tuque, sans frais (1 livraison / semaine). Disponibles en commande dès maintenant.

La Boutique

Déjà disponible en ligne, notre boutique de vêtements et accessoires a désormais pris ses quartiers au sein même de nos bureaux au village au 12, rue Edmond. Vous y trouverez de tout mais surtout beaucoup de nous ainsi que toutes nos nouveautés ! Accessoires et habits à l'effigie du Triton, de quoi faire rayonner notre belle entreprise familiale à travers la région.



Offrez le Triton en cadeau (suite)

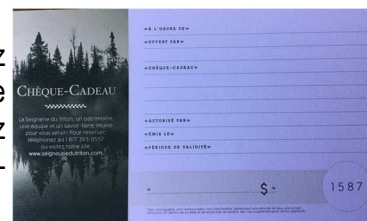
Livre du Triton

Les prestigieux Clubs Triton et Tourilli, édition spéciale de 2016 où vous pourrez découvrir l'histoire du Club Tourilli mais également l'histoire du Triton Fish and Game Club depuis sa création jusqu'à sa transition vers la Seigneurie du Triton que nous connaissons aujourd'hui. Le livre est accompagné d'un DVD contenant une foule de photos et de vidéos anciennes. Prix: 35 \$ + taxes.



Un certificat cadeau

Vous cherchez le cadeau idéal pour l'amateur de plein air et de pêche à qui vous voulez faire plaisir ? Le certificat cadeau de la Seigneurie du Triton est ce qu'il vous faut afin de voir la magie opérer en cette fin d'année ! Il peut être émis du montant que vous souhaitez ou encore offrez un forfait spécifique et les dates de séjour pourront être choisies ultérieurement après réception du certificat.



Note : la valeur monétaire du certificat cadeau est toujours valide, sans expiration. Le forfait spécifique quant à lui est bon pour 2 ans et par la suite, sa valeur monétaire sera applicable sur n'importe quel type de séjour.

Tous nos items seront disponibles à l'achat, dans nos bureaux situés au 12 rue Edmond. Nous serons là pour vous servir en semaine de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le samedi de 14 h à 16 h et le dimanche de 10 h à 12h.

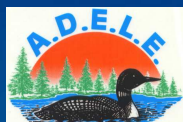
Au plaisir de vous y accueillir bientôt,
L'équipe du Triton.

Des nouvelles d'ADELE

Voici un bref résumé de nos activités pour l'année 2022.

- Nous avons présentement 251 membres actifs
 - 30 commanditaires ont payé pour une publicité au quai municipal
 - Ensemencement de 6400 truites (omble de fontaine)
 - Durant le tournoi de pêche 2022, il y a eu un recrutement de 56 nouveaux membres
 - Environ 1 000 petits arbres ont été plantés dans les sentiers d'ADELE
 - L'entretien complet de tous les sentiers (25km) a été réalisé par M. Guy Rondeau
 - Peinture de tables de pique-nique dans les aires de repos
 - Installation de 2 ponceaux dans le sentier de la Batiscan
 - Balisage du lac Édouard au printemps et enlèvement des balises en septembre
 - Vente de vêtements disponibles à la COOP.
- (Cela nous permet d'amasser des fonds pour nos activités).

Nous envisageons un retour d'activités pour la Semaine de pêche blanche du 25 février au 5 mars 2023. Le tournoi de pêche aura lieu durant la semaine de pêche. Nous sommes à organiser l'événement, les détails suivront bientôt.



Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un Joyeux Temps des Fêtes !
Lucille Bergeron, secrétaire



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :
Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com
Collaboration : Pierre Arseneault

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et greffière-trésorière
(819) 680-0779 / Courriel : infos@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

Monsieur Pierre Arseneault (819) 653-2438
Courriel : pierre.arseneault@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 10 janvier 2023 à 17 h
Bienvenue à toutes et à tous !

**Veillez prendre note que les bureaux
de la Mairie seront fermés du
23 décembre au 6 janvier inclusivement.**

De retour le lundi 9 janvier 2023 à 9 h.

**Pour une urgence,
composez l'un des numéros suivants :**

**Mélanie Dagenais : 819-680-0779
Pierre Arseneault 1-819-239-8606
Larry Bernier : 819-653-2155.**

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2023

10 janvier	11 avril	11 juillet	10 octobre
14 février	9 mai	8 août	14 novembre
14 mars	13 juin	12 septembre	12 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 17 h.